



PAR COURRIEL

Le 22 septembre 2025

N/Réf. : 29719

Objet : Demande d'accès aux documents - décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 septembre 2025, visant à obtenir *les réponses du Ministère aux courriels du 6 février 2025 et du 10 juin 2025 du Conseil exécutif*.

À cet égard, nous vous transmettons une partie des documents demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 14, 37, 39, 53 et 54 de la Loi sur l'accès (en annexe), les numéros de cellulaire d'employés du Ministère et les initiatives d'allégement 2025-2026, qui contiennent en substance des analyses et des recommandations faites dans le cadre de processus décisionnels en cours, sont protégés.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels

p. j.

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

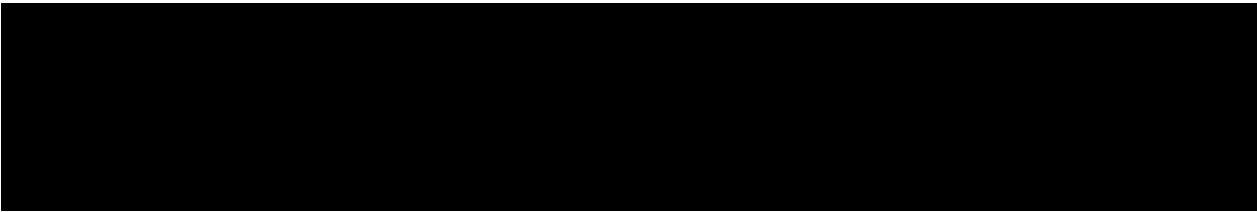
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgence, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.



De : Karine Dumont

Envoyé : 18 février 2025 11:02

À : David Bahan <David.Bahan@mce.gouv.qc.ca>

Cc : Patrick Dubé <patrick.dube@sct.gouv.qc.ca>; Christine Duguay <Christine.Duguay@mce.gouv.qc.ca>

Objet : RE: PRÉCISION : Allègement de la bureaucratie

Bonjour David,

Voici deux documents préparés pour répondre à la demande plus bas :

- Un premier document présente les initiatives réalisées par le MIFI pour la période 2018-2024.
- Un deuxième document présente des initiatives à réaliser en 2025-2026.

La première initiative qui est nommée pour l'année 2025-2026 est tributaire des décisions qui seront prises en matière de volumes d'immigration, autant permanente que temporaire. C'est pourquoi l'économie en termes d'ETC et de budget n'est pas précisée.

À noter que ces documents n'ont pas encore été approuvés par le ministre.

N'hésite pas au besoin.

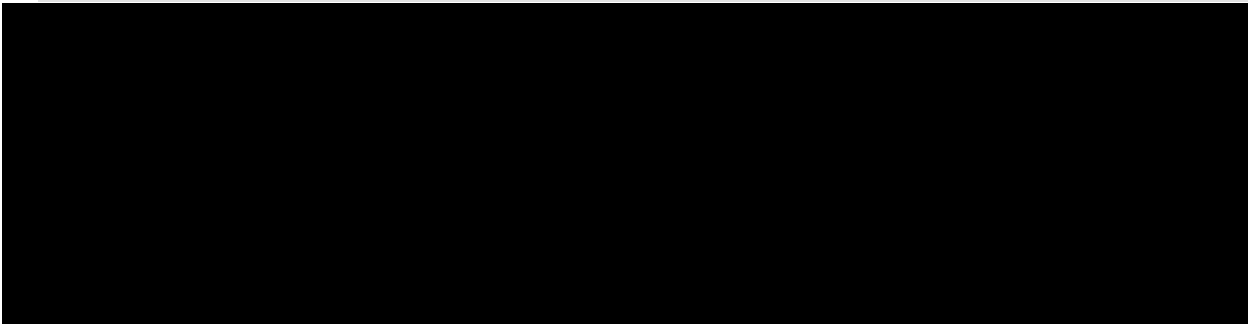
Karine

Karine Dumont Cell. 

Sous-ministre

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boulevard Saint-Laurent, 7^e étage, Montréal (Québec) H2X 0C9



Nom de la mesure	Description de la mesure	Principales actions réalisées ou à venir	Catégorie :	Économies en \$	Économies en ETC	Récurrences
			- Réduire les effectifs - alléger la bureaucratie - offrir des services publics plus efficaces			
Déménagement au Carré Saint-Laurent (CSL) à Montréal	Regroupement au CSL du personnel des places d'affaires de Montréal (285 Notre-Dame, 360 St-Jacques et 800, boul. de Maisonneuve) favorisant la densification de l'espace existant et la mobilisation du personnel.	Les baux du 285 Notre Dame et 360 St-Jacques ont pris fin au 31 décembre 2023 et celui du 800 boul. de Maisonneuve a pris fin au 31 décembre 2024.	Alléger la bureaucratie	3,4 M\$	0	oui
Migration des contenus Web vers Québec.ca	Québec.ca fait partie de la Stratégie d'optimisation des communications numériques et des présences Web gouvernementales pour offrir une plus grande cohérence de la communication et de l'action gouvernementale.	La migration des sites du MIFI s'est terminée en septembre 2023.	Offrir des services publics plus efficaces	45 000 \$ / an	S.O.	S.O.
Création de Francisation Québec	Francisation Québec est devenu l'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes âgées de 16 ans et plus, domiciliées au Québec, non assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire et souhaitant recevoir des services d'apprentissage du français	Depuis le 1er juin 2023 - Implantation de la Plateforme Apprendre le français : information sur les services, dépôt de demande d'admission aux cours et à l'aide financière, inscription et suivi du dossier de francisation; - Deux nouveaux programmes qui encadrent l'offre de services et l'aide financière afférente (Programme québécois d'apprentissage du français et Programme de soutien à la francisation); - Offre à de nouvelles clientèles : personnes canadiennes de naissance domiciliées au Québec et entreprises et leur personnel; - Nouvelle solution permettant de traiter plus efficacement les demandes d'admission et les inscriptions dans les cours.	Alléger la bureaucratie Offrir des services publics plus efficaces	Après 10 ans d'exploitation de celle-ci, un bénéfice d'environ 1,9 M\$ est prévu.	S.O.	oui

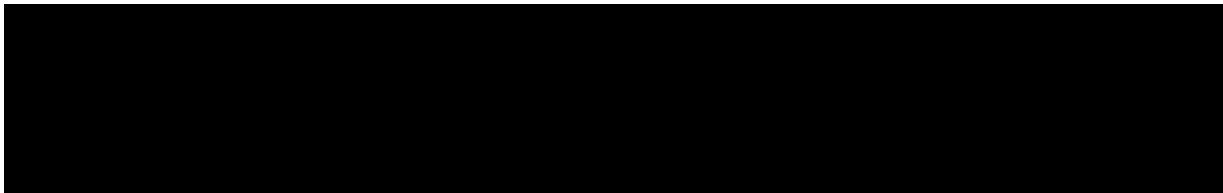
Nom de la mesure	Description de la mesure	Principales actions réalisées ou à venir	Catégorie :	Économies en \$	Économies en ETC	Récurrences
			- Réduire les effectifs - alléger la bureaucratie - offrir des services publics plus efficaces			
Retrait de l'allocation de participation pour les cours de français à temps partiel	Des modifications ont été apportées au Programme québécois d'apprentissage du français (PQAF) concernant l'aide financière incitative destinée aux personnes immigrantes : l'allocation de participation pour les cours de français à temps partiel a été retirée.	Réalisé depuis le 23 septembre 2024. - Modification du cadre normatif et approbation par le SCT; - Mise en place des modifications informatiques et informationnelles; - Mise en place d'une stratégie de communication de la clientèle et des partenaires.	Alléger la bureaucratie Offrir des services publics plus efficaces	Estimation pour 2024-2025 de l'ordre d'environ 30M\$	S.O.	oui
Rétrocession de superficie locative des bureaux à Hong Kong et fermeture des antennes de Los Angeles et New York	Fermeture de la direction des services d'immigration du Québec à Hong Kong et déplacement d'employés de Los Angeles et New York	31 décembre 2022 : fin du bail de Hong Kong. 2022 : fermetures des antennes de Los Angeles et New York et déplacement des employés.	Offrir des services publics plus efficaces	580 000 \$	S.O.	S.O.
Amélioration de la plateforme Journées Québec	La plateforme Web Journées Québec a connu des évolutions technologiques améliorant l'expérience pour sa clientèle. Les évolutions ont principalement permis d'améliorer la gestion des missions par l'ajout de plusieurs fonctionnalités.	En 2021-2022 Plusieurs fonctionnalités suivantes ont été ajoutées pour améliorer la gestion des missions. En 2024 - ajout de la présélection de candidats.	Offrir des services publics plus efficaces Allègement bureaucratique	S.O.	S.O.	S.O.
Établissement de l'option des trois modes (présentiel, virtuel et hybride) pour la mise en œuvre des missions Journées Québec	Ajout des modes virtuel ou hybride.	2020 à 2022 100% des missions de recrutement ont été réalisées en format virtuel ou hybride (12 missions en 2020, 17 missions en 2021 (dont deux en hybride) et 18 missions en 2022 (excepté une qui s'est tenue en présentiel). Depuis 2023 les missions de recrutement ont repris en présentiel. Toutefois, le MIFI continu de privilégier le mode virtuel pour les missions sur plusieurs territoires à la fois.	Offrir des services publics plus efficaces Allègement bureaucratique	S.O.	S.O.	S.O.

Nom de la mesure	Description de la mesure	Principales actions réalisées ou à venir	Catégorie :	Économies en \$	Économies en ETC	Récurrences
			- Réduire les effectifs - alléger la bureaucratie - offrir des services publics plus efficaces			
Suspension des missions de sélection et d'authentification à l'étranger	Mise en place de mesures d'action alternatives aux missions à l'étranger pour étudier des dossiers qui nécessitent l'authentification de certains éléments dans le cadre des programmes d'immigration.	En 2024 - Annulation de deux missions à la fin 2024; - Suspension des missions anticipées; - Élaboration de mesures alternatives.	Offrir des services publics plus efficaces	Environ 250 k\$ par année	S.O.	Peut-être récurrent
Programme des travailleurs étrangers temporaires – Offre d’emploi permanent (PTET-OEP) - Transmission des documents électroniques des documents par ARRIMA	Permettre aux employeurs la transmission des documents électroniques, notamment : - Faire la transmission des demandes EIMT, DST, validation d’OEP, et des documents de preuve par voie électronique en mode libre-service; - Suivre leurs dossiers et d’avoir des communications électroniques sécurisées.	Mise en ligne en décembre 2023	Offrir des services publics plus efficaces. Alléger la bureaucratie.	530 k\$	S.O.	S.O.
Implantation d'une solution sécurisée pour le Programme des étudiants étrangers - Demande de sélection temporaire en ligne (PÉÉ-DSTEL)	Implantation d'une solution sécurisée de présentation électronique des documents. Celle-ci permet aux candidats à l’immigration de soumettre les documents en appui à leur demande de sélection temporaire en version numérique via la plateforme Arrima. Solution qui permet aussi d’acquitter leurs droits exigibles sur cette même plateforme.	Mai 2020 - Mise en ligne de la demande de sélection temporaire en ligne	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	S.O.

Nom de la mesure	Description de la mesure	Principales actions réalisées ou à venir	Catégorie :	Économies en \$	Économies en ETC	Récurrences
			- Réduire les effectifs - alléger la bureaucratie - offrir des services publics plus efficaces			
Transmission électronique des documents et d'effectuer un paiement électronique pour : - Programmes pilotes (PP) - Programme d'expérience québécoise (PEQ) - Parrainage collectif (PC)	Permettre à la clientèle du Ministère de faire la transmission électronique des documents et d'effectuer un paiement électronique Le service est disponible à la clientèle 24h par jour et 7 jours par semaine	Mise en ligne en 2021	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	S.O.
Mise en place d'une équipe relais au Centre de contacts clientèle (CCC) pour les questions/réponses de 2e niveau - Programme des étudiants étrangers	Certaines questions posées au CCC nécessitent d'intervenir auprès d'un agent du secteur concerné pour obtenir la réponse à communiquer au client. La mesure consiste à mettre sur pied une équipe relais pour obtenir et transmettre la réponse de 2e niveau à la clientèle, plutôt que de lui demander de rappeler dans trois jours.	C'est un projet pilote en cours pour le programme des étudiants étrangers. S'il fonctionne, il pourra être étendu à d'autres programmes.	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	S.O.
Évolution de la structure et des processus la direction générale de la planification de l'immigration, de la recherche et de la valorisation de l'information (DGPIRVI)	Réorganisation interne et amélioration des processus dans le but de générer des gains de productivité, sans accroître ses effectifs, en réponse à l'élargissement de son offre de services et à l'augmentation constante des demandes et des mandats sous sa responsabilité.	Réalisé en 2024 - Porte d'entrée unique pour la gestion des demandes informationnelles en forte croissance; - centre administratif commun à toutes les unités de la Direction générale; - automatisation du flux de travail administratif; - production systématique de tableaux de bord pour la production et le partage d'information; - mise en place de solutions ministérielles structurantes en gestion de l'information	Réduire les effectifs. Alléger la bureaucratie.	S.O.	S.O.	S.O.

Nom de la mesure	Description de la mesure	Principales actions réalisées ou à venir	Catégorie :	Économies en \$	Économies en ETC	Récurrences
			- Réduire les effectifs - alléger la bureaucratie - offrir des services publics plus efficaces			
Collecte en continu de la rétroaction de la clientèle	L'information collectée en continu auprès de nos clients (plusieurs services touchés, soit Accompagnement Québec, Services aux entreprises, PEQ, Étudiants étrangers, FQ) peut être disponible en temps opportun pour les différents chantiers d'optimisation des services.	En cours Optimisation de l'exploitation des données	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	S.O.
Priorisation annuelle des initiatives en technologies de l'information	Mise en place d'une démarche de priorisation annuelle des initiatives TI en cours et à venir au sein du MIFI dans l'objectif d'obtenir une priorisation claire des initiatives à réaliser et répondant aux besoins des secteurs d'affaires, de gérer au fur et à mesure les imprévus en conservant l'accent sur les initiatives présentant la plus grande valeur d'affaires pour le MIFI et d'assurer un service de qualité à nos clients.	En continu depuis 2023 - Mise en place de la démarche - Priorisation annuelle	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	Annuel
Exercice de charge-capacité	L'exercice de charge-capacité a pour but de confirmer l'adéquation entre la charge de travail des initiatives TI priorisées et la capacité des équipes à les réaliser ainsi que de permettre la gestion des écarts en identifiant les solutions à mettre en œuvre.	En continu depuis 2023 - Mise en place des exercices trimestriels de charge-capacité - Analyse et présentation des résultats au Comité stratégique de gouvernance de projets (CSGP)	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	Trimestriel
Révisions des besoins réels lors du renouvellement des licences	Révision des besoins des secteurs d'affaires lors du renouvellement des licences informatiques	En continu - Lors du renouvellement des contrats de licences informatiques, une prise de besoin systématique est effectuée auprès des secteurs d'affaires de façon à s'assurer d'avoir le nombre de licences qui répond aux besoins du MIFI; - Norme d'attribution des licences Acrobat établie en 2024.	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	En continu

Nom de la mesure	Description de la mesure	Principales actions réalisées ou à venir	Catégorie :	Économies en \$	Économies en ETC	Récurrences
			- Réduire les effectifs - alléger la bureaucratie - offrir des services publics plus efficaces			
Salle de pilotage	Espace de collaboration stratégique où les membres de la direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles (DGTNRI) se consultent hebdomadairement dans le but d'assurer l'avancement des dossiers et des projets en cours. Permetts d'identifier les bloquants, de prendre les actions de correction nécessaires tout en assurant le contrôle de gestion et de suivi des activités de la DGTNRI.	En continu depuis 2023 - Mise en place d'une salle de pilotage au sein de la direction générale ; En 2025 - Mise en place d'une salle de pilotage au sein de certaines directions sous cette direction générale.	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	Hebdomadaire
Cadre de gouvernance des projets ministériels en ressources informationnelles	Le Ministère s’est doté d’un cadre de gouvernance des projets ministériels en vue d’instaurer les meilleures pratiques en matière de gestion de projets, tout en respectant le cadre normatif établi par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Le cadre de gouvernance introduit le Comité stratégique de gouvernance de projets (CSGP) qui agit comme instance du ministère en matière de projets ministériels, notamment ceux ayant recours aux technologies de l’information.	Janvier 2022 - mise en place du cadre Début 2025 - Deuxième mise à jour prévue.	Offrir des services publics plus efficaces	S.O.	S.O.	S.O.



De : Marion Hervieu <marion.hervieu@mifi.gouv.qc.ca>

Envoyé : 26 juin 2025 15:08

À : Christine Duguay <christine.duguay@mce.gouv.qc.ca>

Cc : Karine Dumont <Karine.Dumont@mifi.gouv.qc.ca>; julie.harvey@mce.gouv.qc.ca

Objet : RE: Rappel et précision : Demande de présentation lors de votre rencontre d'évaluation annuelle - plan de réduction d'ETC

Bonjour Mme Duguay,

Lors de la rencontre d'évaluation annuelle de Mme Dumont avec M. Bahan, l'état des effectifs du MIFI a été discuté, notamment le respect de nos cibles.

Pour cette raison, le MIFI ne transmettra pas de plan de réduction des ETC pour le moment.

Cordialement,

Marion Hervieu 

Cadre-conseil | Bureau de la sous-ministre

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal QC H2X 0C9 | [Québec.ca/immigration](https://quebec.ca/immigration)

